



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 3707

Texte de la question

M. Serge Poignant souhaite connaître le sentiment de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de créer un ordre national de la profession d'infirmier. La plupart des professions de santé disposent aujourd'hui d'un conseil de l'ordre. Or les infirmières, qui représentent pourtant la première profession de santé en termes d'effectifs, avec près de 330 000 membres, en sont toujours dépourvues. La création d'une telle instance semble pourtant indispensable pour garantir la qualité des prestations fournies aux malades. Elle permettrait, en outre, d'actualiser la formulation des règles professionnelles et d'en contrôler efficacement l'exécution. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend inscrire une telle mesure à l'ordre du jour du Parlement.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3707

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3159

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3611